

**DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 14 JUN 2023**

Membres en exercice	24
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : 08 juin 2023

L'an Deux mille vingt-trois et le 14 juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier BERNARDI, Président.
Présents : Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, Mme Véronique NEIL, M. Martine BONNET, Mme Sophie COSTEAU, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH,

Absents excusés : M. Claude REVEL, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Jean François SOTO, Mme Marie Hélène SANCHEZ, M Serge DIDELET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT

Pouvoir : M. Claude REVEL à Mme Isabelle SILHOL

M. Jean François SOTO à Mme Véronique NEIL

Mme Marie Hélène SANCHEZ à Mme Martine BONNET

Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Président rappelle aux Membres du Comité Syndical qu'en application des Articles L 1612-12 et L 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical arrête le Compte de Gestion qui lui est présenté annuellement par le Trésorier.

Monsieur le Rapporteur indique que le Compte de gestion doit être adopté au plus tard le 30 Juin de l'année suivant la clôture de l'exercice considéré et présente le Compte de gestion 2022 du Syndicat Centre Hérault.

Monsieur le Rapporteur :

- Constate que le Compte de Gestion 2022 a bien été transmis par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} Juin 2023 (Article L 1612-12 du CGCT);
- Constate que les résultats de l'exercice 2022 portés au Compte Administratif 2022 du Syndicat Centre Hérault, sont conformes au Compte de Gestion 2022 tel que présenté par Monsieur le Trésorier de Clermont.
- Constate que les imputations par chapitres et articles sont conformes au Compte de Gestion 2022.
- Déclare que le compte de gestion du Trésorier municipal peut être adopté.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

ADOpte le compte de gestion du Trésorier pour l'année 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault
Olivier BERNARDI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le : .../.../2023
et publié ou notifié le : .../.../2023